



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juillet 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 juillet 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à ma lettre datée du 14 mai 2021 (S/2021/467) concernant l'infiltration des forces armées azerbaïdjanaises en territoire arménien souverain, je vous écris au sujet de l'emploi constant de la force par l'Azerbaïdjan contre l'intégrité territoriale de l'Arménie, en violation flagrante des normes et principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Je voudrais en particulier appeler votre attention sur l'attaque militaire lancée le 28 juillet 2021 par les forces armées azerbaïdjanaises à l'est de la frontière arméno-azerbaïdjanaise à l'aide de lance-grenades, visant des positions arméniennes dans le village du Haut-Chordja (région de Gegharkounik), au cours de laquelle trois soldats arméniens ont été tués et quatre autres blessés. Elle survient à la suite d'une autre infiltration dans les régions du Siounik et du Gegharkounik (Arménie) le 12 mai 2021, qui avait entraîné la mort d'un soldat arménien le 25 mai 2021. Le 14 juillet 2021, les forces armées azerbaïdjanaises avaient lancé un acte militaire de provocation en un autre point de la frontière arméno-azerbaïdjanaise, depuis le Nakhitchevan, en direction du village de Yeraskh (région d'Ararat) au cours duquel un soldat arménien avait été tué et le chef de la municipalité locale blessé.

Les actes agressifs de l'Azerbaïdjan contre le territoire de l'Arménie ont été justifiés par des revendications territoriales persistantes faites au sommet de la hiérarchie politique et accompagnés de propos incendiaires constants, de menaces militaires directes et de la perpétuation de la haine ethnique. Ces actes irréfléchis de l'Azerbaïdjan risquent d'accroître les tensions sur le terrain et de déstabiliser davantage la situation dans la région.

L'Arménie est résolue à exercer son droit de légitime défense pour protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Il est indispensable que la communauté internationale réagisse fermement et globalement, face aux actes menés par l'Azerbaïdjan, pour éviter toute nouvelle dégradation des conditions de sécurité dans la région.

L'Arménie demeure convaincue que toutes les questions en suspens, dont celle d'une solution politique globale et durable au conflit du Haut-Karabakh, doivent être réglées par des moyens pacifiques, sous l'égide des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la faire publier comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**
